

*Taxe d'accise—Loi*

Le rapport de 1974 du Conseil économique du Canada, intitulé «Pour une croissance plus stable de la construction», commente de la façon suivante le principe de la taxe de vente fédérale sur les matériaux de construction:

La taxe sur les matériaux de construction favorise les machines et l'équipement de production, qui en général ne sont pas taxés, au détriment des investissements dans le secteur de la construction...

En effet le ministre a fait l'impossible pour favoriser davantage les investissements dans le secteur des machines et de l'équipement de production.

... cette taxe ne fait pas de distinction entre l'investissement dans le secteur de la construction devant servir à la production d'autres biens et services et l'investissement direct aux consommateurs sous forme de logement. Dans le premier cas, elle empêche les investissements dans la construction de s'accroître et dans le deuxième, elle est injuste en ce sens qu'elle pèse bien trop lourdement sur les gagne-petit.

Quant aux 5 p. 100 restants de la taxe sur les matériaux de construction, ils sont assez difficiles à justifier, compte tenu, surtout, du maintien de tous les frais administratifs que comporte sa perception et, bien sûr, de l'augmentation des frais administratifs que suppose l'application de cette nouvelle proposition du ministre des Finances (M. Turner). Je ne parviens pas à comprendre pourquoi le gouvernement continue de tolérer un tel cauchemar administratif, de fermer les yeux là-dessus et d'imposer une taxe injuste, qui marque un recul. D'après moi, il aurait été plus logique de supprimer cette taxe de 5 p. 100 que d'engager de nouvelles dépenses, comme l'a fait le gouvernement.

À l'occasion du débat sur ce bill, j'aimerais donner un ou deux autres exemples de cauchemars administratifs. La hausse proposée de la taxe sur le transport aérien a été qualifiée de modeste par le ministre des Finances dans son exposé budgétaire, mais comme le savent les députés, nous nous y sommes opposés en principe, encore une fois surtout à cause de la charge administrative qu'en supposait la perception. Mon collègue, le député de Vegreville (M. Mazankowski), a exposé ce point à la Chambre à plusieurs reprises, quand la taxe a été proposée pour la première fois. Nous la rejetons toujours, pour les raisons qu'il a données et auxquelles j'ai fait allusion aujourd'hui.

La faible augmentation proposée par le ministre des Finances à la taxe sur le transport aérien s'élève à 100 p. 100. Tout ce que je puis dire, c'est que si le ministre voit là une faible augmentation, nous avons de la chance qu'il n'ait pas proposé une grosse augmentation.

**M. Boulanger:** Parlez-nous des autres pays.

**M. Stanfield:** Je suis sûr que le député aimerait nous entendre parler des autres pays, mais nous sommes ici pour parler du Canada.

**Des voix:** Bravo!

**M. Stanfield:** Et c'est précisément de quoi nous entendons parler, et les députés d'en face pourront parler de tous les pays qu'ils voudront lorsqu'ils auront la parole. Mais ils ne duperont personne.

**M. Boulanger:** Vous non plus, vous ne dupez personne.

[M. Stanfield.]

**M. Stanfield:** Je n'ai pas essayé de berner qui que ce soit, monsieur l'Orateur. Par contre, les députés de l'autre côté ont essayé de le faire.

**M. Baldwin:** On ne leur permettra pas de faire de discours à-dessus. Ils devront se tenir tranquilles.

**M. Stanfield:** La question la plus importante en ce qui concerne le bill est l'augmentation de 10c. le gallon de la taxe sur l'essence que propose le ministre. Parmi toutes les possibilités et toutes les mesures qui s'offraient au ministre, qui aurait pensé avant son annonce à la Chambre que le ministre aurait décidé d'augmenter le prix de l'essence pour les déplacements personnels de 10c. le gallon? Parmi toutes les possibilités et toutes les mesures qui s'offraient à lui, qui aurait pu penser que le ministre choisirait celle-là? Il a admis dans l'exposé budgétaire et encore une fois aujourd'hui que l'augmentation du prix du gaz et du pétrole à la tête du puits avait tendance à être inflationniste et qu'elle avait un effet inflationniste. Il l'a admis. Mais que fait-il? Il n'essaie pas de combattre cet effet. Il décide immédiatement d'aggraver l'effet inflationniste de l'augmentation du coût de l'énergie, même s'il reconnaît que l'augmentation du prix du pétrole et du gaz à la tête du puits est inflationniste et créera des pressions inflationnistes.

Le ministre n'aurait pas pu choisir une mesure aussi peu conforme aux priorités qu'il a décrites dans son exposé budgétaire. Comment le ministre peut-il concilier cette taxe de 10c. le gallon sur l'essence et toutes ses belles paroles à propos de la modération dans l'exposé budgétaire? Comment peut-il concilier la taxe avec son désir de créer au Canada une atmosphère propice à la modération? C'est absolument le contraire. Cela aura exactement l'effet contraire.

● (1630)

Cet après-midi, le ministre a critiqué le gouvernement de l'Ontario. Ce gouvernement saura bien se défendre, mais j'aimerais dire qu'une bonne partie du budget du ministre, surtout en ce qui concerne la taxe sur l'essence, semble défier l'inquiétude bien connue du gouvernement de l'Ontario et des partis de l'opposition à l'égard de l'augmentation du coût de l'énergie et de ses conséquences sur l'économie et le niveau de vie des Ontariens. J'estime qu'on a cherché délibérément à défier les intéressés.

On pense à divers aspects de cette mesure. La taxe de 10c. le gallon sur l'essence pourrait promouvoir la conservation de l'énergie. Le ministre a toutefois déclaré qu'il ne pouvait fournir d'évaluation à la Chambre quant à la quantité d'essence qu'on pourrait ainsi conserver. Il a eu la franchise d'admettre au cours de la période de questions que cette augmentation de 10c. visait à accroître les revenus. Inutile de discuter longtemps quant à savoir si ces 10c. peuvent se justifier comme mesure de conservation car le ministre ne le prétend même pas.

La taxe de 10c. n'améliorera pas plus la situation de l'offre. Elle n'encouragera pas les compagnies à prospecter du pétrole ou du gaz. Elle ne fera rien pour améliorer la situation de l'offre dont le ministre a toujours parlé. Quand ce n'était pas à cause de l'inflation ou du mauvais temps ou de ce qui se passait aux États-Unis, le ministre insistait sur l'importance d'accroître les approvisionnements au Canada. Cette taxe de 10c. le gallon sur l'essence ne fera rien pour augmenter l'approvisionnement en essence au Canada et je suis sûr que le ministre n'ira même pas le prétendre.